

EXTRAIT DU REGISTRE
AUX ARRETES MUNICIPAUX

URB_2024_07_291

OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE MATÉRIELS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DIVERSES RUES

Le Maire de la Ville de Raismes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 10 juin 2020, aux termes de laquelle le Conseil a délégué une partie de ses pouvoirs au Maire,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en matière de réglementation de la circulation, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant la demande de l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM domiciliée à Fretin (59273), d'effectuer des travaux de remplacement de matériels d'éclairage public, rue Georges Bizet, rue du château d'eau, rue Edgar Degas, rue Lepreux, Impasse Thiers, rue Jean Ferrat, Maison de quartier Sabatier, rue Louis Aragon (résidence), rue César Franck (section entre avenue du Pinson et rue Aragon), rue Agache, rue Léo Lagrange, rue Cesar Franck, du 12 août au 27 septembre 2024,

Considérant les mesures et précautions destinées à assurer la sécurité des riverains, des usagers des rues et du personnel de chantier,

ARRETE

Article 1 : Des travaux de remplacement de matériels d'éclairage public seront réalisés par l'entreprise DALKIA ELECTROTECHNICS CITELUM, du 12 août au 27 septembre 2024, dans les rues suivantes :

- Rue Georges Bizet
- Rue du château d'eau
- Rue Edgar Degas
- Rue Lepreux
- Impasse Thiers
- Rue Jean Ferrat